

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

AF/AA.

PRESIDENCE DU CONSEIL

(L) ECRETS DU PREMIER MINISTRE

/)NNEE 1960 -I- N° 124 /PCM

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi N° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n° 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

(L) E C R Ê T E :

ARTICLE 1er.-Mr. Gorges GAVARRY, Ministre de l'Economie et du Plan est chargé d'assurer l'intérin de Mr. Moïbi LASSISSI Ministre des Travaux Publics, pendant la durée de son absence.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, 1e 7 MAI 1960

Pour LE PREMIER MINISTRE absent;

Le VICE-PREMIER MINISTRE,

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
ASS.LEG.	4
S.G.C.M.	4
Ht.COM.	1
Ministres	14
J.O.R.D.	1

OKE ASSOGBA